

CONSEIL DE QUARTIER

MONTFAVET

Mercredi 1^{er} février 2017

Etaient présents :

- Elus : A.CASTELLI, L.ABEL-RODET, F.LICHIERE, C.ROCCI
- Membres : L.BARBE, P.BONNEFILLE, D.BONNICI, JP.DAVIN, MM.DE MICHELE, B.ELIAS-SODAVALLE, A.FESTE, J.GALLERINI, J.GIORNAL, G.METAXIAN, B.PASCAL, S.PERINO, F.PROST, C.PUTTO, B.REY-FLAUD ALPHANDERY, Y.REYNES, C.SOUTIF,

Etaient excusés : P.FERREIRA, B. DU CREST, M.VOYANT

Etait absent : C.BONNAURON, F.CARLIN, A.MARCHAL

M. André CASTELLI ouvre la séance à 18 h 00.

M. André CASTELLI souhaite d'abord signaler que M. Abdellah ZOUAOUI avait émis le souhait de quitter le conseil de quartier pour raisons personnelles mais à ce jour n'a pas déposé de démission officielle.

Nous souhaitons aborder la question du PLU sur Montfavet. Or, l'élue en charge de ces questions ne peut pas être présente ce soir. Nous allons toutefois aborder le sujet par l'intermédiaire de Christian ROCCI et de Monsieur Yves REYNES, au sujet de l'aérodrome.

C. ROCCI prend alors la parole.

Celui-ci rappelle qu'il existe un groupe de travail gérant le dossier PLU au sein du conseil de quartier. Ayant obtenu quelques informations dans le cadre des réunions publiques organisées par la ville, ce groupe de travail s'est réuni. Un certain nombre de points ont été évoqués :

- Les terres agricoles

Dans le cadre des ateliers des territoires, a été évoqué l'avenir du territoire de rempart à Durance. En ce qui concerne Montfavet, le PPRI (*plan de prévention du risque inondation*) permet de limiter une urbanisation galopante. Toutefois, les agriculteurs rencontrent des difficultés à vendre leurs exploitations au moment du départ à la retraite de part un manque flagrant de repreneurs. Le Grand Avignon a donc pris en charge ce dossier afin d'éviter un abandon pur et simple de ces exploitations. Mme le maire a d'ailleurs rappelé qu'elle souhaite que les terres entre route de Marseille et Durance restent agricoles.

En allant vers le Rhône, l'urbanisation est évidemment plus importante. La limite urbanisation/terres agricoles serait à ce niveau le canal Puy.

Christian ROCCI souhaiterait que le conseil de quartier réfléchisse à un développement de l'urbanisation au Nord de Montfavet (tour d'Espagne / route d'Avignon). En effet, à ce jour le centre du quartier se déplace vers Agroparc, laissant le centre historique à un abandon notable.

- Protection du système d'irrigation

Il s'agit d'imposer dans les actes de vente de terrains la protection, l'entretien et la conservation des roubines ou filioles. Au-delà du problème d'accès à l'eau que nous rencontrerons dans l'avenir, les canaux ont une empreinte historique indéniable sur notre territoire.

Monsieur CASTELLI souhaite à ce sujet apporter des précisions :

- Des autorisations d'urbanisme ont déjà été données il y a une dizaine d'années (rue du Colonel BEYNE, les galoubets, rue Jean BOUDOY, chemin de bel air, colline Montdevergue, à l'ouest du chemin de Saint Ange, pointe sud de Fontcouverte...)
- La commande de Madame le Maire reste la préservation des espaces naturels.
- Mais dans le même temps, la seule possibilité d'extension de la commune d'Avignon reste Montfavet.

Il faudra également prendre en compte la zone qui avait été originalement prévue pour le centre de maintenance du Tram et qui désormais se fera à Saint Chamand.

S'ajoute l'aménagement du quartier de la gare sur 10 hectares qui va poser beaucoup de questions.

En ce qui concerne le chemin de la croix de Joannis et le chemin des Combes, il est également souhaitable de prendre des décisions dès à présent.

Monsieur André CASTELLI invite les différents groupes du conseil de quartier, et notamment celui en charge du PLU, à commencer, dès à présent, la réflexion à propos de tous ces points.

Monsieur Claude SOUTIF souhaiterait savoir quand intervenir auprès de la municipalité afin que les prescriptions du conseil de quartier soient prises en compte. André CASTELLI évoque l'assemblée AGORA du 11 février qui peut être une première étape pour que le conseil fasse entendre sa voix. Le PLU se finalisera au plus tôt dans deux ans, le conseil a tout le temps nécessaire pour y travailler.

Monsieur Yves REYNES prend alors la parole au sujet du plan d'exposition au bruit. Administrativement aéroport, il est devenu aéroport régional en 1982 (*dénomination commerciale*); il rentre dans la réglementation des grands aéroports pour les nuisances, les aménagements d'intérêt général et public et fait également l'objet d'un plan d'exposition au bruit. Or, Monsieur REYNES indique que le PLU et ce plan d'exposition doivent avancer de concert, ce qui ne lui semble pas être le cas dans la commune d'Avignon.

En 2005, 2006 un projet de nouveau plan d'exposition au bruit a été établi. Ce plan n'a jamais été voté ni appliqué.

Il indique alors, que des autorisations de constructions sont délivrées sur une zone dans laquelle, peut-être, il n'est pas possible de construire ou du moins sous certaines conditions.

Monsieur REYNES interroge alors les élus présents en demandant s'il n'y a pas un cas de conscience politique en la matière.

Monsieur CASTELLI pense qu'il est souhaitable que le PLU intègre les mesures liées aux nuisances sonores et que ceux qui sont en responsabilité (*prioritairement l'Etat*) prennent position. En tout état de cause, les délivrances de permis ne sont en rien illégales puisqu'elles respectent le plan d'exposition au bruit de 1982, toujours en vigueur.

Monsieur REYNES souhaite que l'on bloque dans ces zones, par principe de précaution, toute demande de permis de construire en intervenant auprès du Préfet de Vaucluse.

Monsieur CASTELLI propose en tous les cas aux conseillers de quartier de se rencontrer avant le 11 février, date de l'Agora à Avignon, afin de préparer leur intervention auprès de l'assemblée au sujet de toutes ces problématiques.

Monsieur ROCCI, en ce qui concerne le PLU, propose une réunion des conseillers intéressés le 09 février à 18 h 00 en mairie-annexe, cette décision est approuvée.

Monsieur André CASTELLI souhaite désormais évoquer le problème des commerces sur Montfavet. Il existe ce projet de gare qui va irrémédiablement apporter un surplus de population favorable au développement commercial. La ville n'a pas véritablement la main sur le commerce de centre-ville. Le seul véritable moyen d'intervention communale en la matière est le réseau et l'apport de projets privés dont les élus ont connaissance.

Une solution envisageable est de la préemption publique sur des bâtiments de centre-ville afin d'engager une reconquête et créer un maillage commercial plus important.

La ville lance un appel à projet dans le cadre des projets d'investissements participatifs. La méthodologie est en cours de finalisation.

Cela représente 5 % du PPI (*plan pluriannuel d'investissement*) soit 1 250 000 €.

Ces appels sont lancés auprès de toute la population avignonnaise et les conseils de quartier devront s'y investir et seront conviés à donner leur point de vue.

Madame Sandrine PERINO interroge les élus car le groupe de conseillers en charge du projet de la place de l'Eglise n'arrive plus à contacter le responsable mairie des espaces verts, Patrice HENON. Compte tenu de la réorganisation administrative de la mairie, ce dernier n'est plus en charge de ces questions. Madame Françoise LICHIERE s'engage alors à prendre contact avec le nouveau responsable, M. Thomas RAMPAL.

Monsieur André CASTELLI est sollicité sur deux questions qui pourront être examinées au sein du conseil de quartier :

- Mise en place d'une monnaie locale (Monsieur B. DU CREST, conseiller de quartier)
- Mise en place d'une mutuelle de village

A suivre.

Pour terminer, Madame Françoise LICHIERE et Monsieur Christian ROCCI invitent les conseillers à être présents à la cérémonie des vœux présidée par Madame le maire à la salle polyvalente d'Agroparc, demain, 02 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André CASTELLI ferme la séance.